HAL
open science

Compte rendu de B. Moulet, Évêques, pouvoir et société à Byzance (VIIIe – XIe siècle). Territoires, communautés et individus dans la société provinciale byzantine, Paris, 2011

Vincent Puech

▶ **To cite this version:**

Vincent Puech. Compte rendu de B. Moulet, Évêques, pouvoir et société à Byzance (VIIIe – XIe siècle). Territoires, communautés et individus dans la société provinciale byzantine, Paris, 2011. Revue historique, 2012, p. 500-502. hal-02568887

HAL Id: hal-02568887

https://hal.science/hal-02568887v1

Submitted on 10 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Benjamin Moulet, *Évêques, pouvoir et société à Byzance (VIIIe-XIe siècle). Territoires, communautés et individus dans la société provinciale byzantine*, Paris, Publications de la Sorbonne, Byzantina Sorbonensia 25, 2011, 613 p.

Ce livre comble une grande lacune dans l'historiographie : disons d'emblée que l'on dispose avec lui de la bonne synthèse longtemps attendue sur les évêques de la période byzantine centrale. L'ouvrage est issu d'une thèse de doctorat codirigée par M. Kaplan (Paris I) et J.-M. Sansterre (Bruxelles), qui ont en particulier transmis à l'auteur leur intérêt pour les sources hagiographiques. En effet, au sein du vaste corpus documentaire utilisé par B. Moulet, les *Vies* de saints, parfois eux-mêmes évêques, permettent une approche des réalités provinciales. Mais c'est l'ensemble des sources convoquées qui fournit la matière d'une riche introduction et de nombreuses et utiles annexes (prosopographie, listes hiérarchiques et cartes).

La première partie a pour titre « Évêques, communauté et territoire : géographie épiscopale, société provinciale et rapport à l'autorité ». Placée sous l'égide de réflexions empruntées aux géographes, elle débute par une étude du réseau des sièges épiscopaux, lequel dépend de la décision de l'empereur et, secondairement, du patriarche de Constantinople. À partir de l'édition par J. Darrouzès de dix listes appelées *notitiae* épiscopales, l'auteur s'attache, avec érudition, à préciser la chronologie et la localisation des évêchés, reflétant l'expansion de l'empire entre le VIIIe et le XIe siècle.

La ville provinciale byzantine est une entité particulièrement difficile à saisir. Or, ce n'est pas un hasard si l'étude des évêques offre des clés précieuses pour tenter d'y parvenir. L'affirmation d'une ville entretient en effet un rapport étroit avec le pouvoir épiscopal. L'évêque contrôle non seulement la cathédrale et sa propre résidence, mais aussi les bâtiments voués à la charité. Il tient une place centrale dans l'imaginaire urbain en faisant souvent figurer sur son sceau le saint protecteur de sa ville, parfois d'ailleurs l'un de ses prédécesseurs sur le siège épiscopal. Bien que les propriétés rurales dont il dispose soient mal connues, l'évêque est inclus parmi les puissants par la législation agraire du Xe siècle. Enfin, l'évêque illustre le poids de son siège épiscopal par ses déplacements, à commencer par les visites pastorales dans son diocèse. Mais les métropolites (placés à la tête des provinces ecclésiastiques) et les archevêques se rendent surtout à Constantinople, de plus en plus dans le cadre du synode permanent qui se tient dans la capitale.

L'autorité des évêques repose sur des fondements bien établis, mais rencontre aussi des limites. Les canons conciliaires, progressivement intégrés dans la législation impériale, précisent les pouvoirs de l'évêque sur les ecclésiastiques, les moines et les laïcs. Pourtant, chacun de ces groupes sociaux a pu résister à cette autorité épiscopale, en jouant sur son prestige spirituel ou temporel selon le cas. C'est ce qui explique l'importance d'un texte comme le traité *De la hiérarchie* de Nicétas Stéthatos (XIe siècle), qui calque les préséances au sein de l'Église sur l'ordre de la cour céleste. À l'égard de la cour terrestre, la période iconoclaste révèle que les contestations du pouvoir impérial concernèrent surtout certains métropolites présents à Constantinople, tandis que les évêques de base appliquaient bien souvent les ordres venus de la capitale. Mais l'épiscopat n'avait de toute façon que peu d'influence sur le choix du patriarche, qui relevait fondamentalement de l'empereur.

La deuxième partie s'intitule « Prêtre et fonctionnaire : parcours individuels et fonctions sociales ». Utiliser le terme de fonctionnaire exige en effet de bien distinguer *statut* épiscopal (impliquant le célibat – contrairement aux clercs inférieurs) et *fonction* dans la société byzantine. L'origine sociale des évêques mérite une approche

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Collège de France - - 193.52.22.134 - 03/12/2019 16:11 - © Presses Universitaires de France

nuancée : si l'aristocratie fournit nombre de métropolites, les titulaires de simples sièges épiscopaux peuvent être d'extraction plus modeste. Leur famille doit cependant leur avoir assuré une instruction correcte, qui permet justement une ascension sociale. À tous les niveaux sociaux, les futurs évêques se forment généralement dans l'Église, en particulier comme moines, même si quelques carrières laïques sont décelables. La nomination à un siège épiscopal repose essentiellement sur la cooptation, avec une intervention prioritaire du métropolite pour choisir les évêques de sa province et du patriarche pour désigner les métropolites. Comme ces derniers résident de plus en plus à Constantinople, le poids du patriarche s'accroît dans le recrutement de l'ensemble du corps épiscopal. Les pressions de l'empereur et des puissants sont réelles, mais résultent moins d'interventions directes que de l'appartenance de certains impétrants aux réseaux aristocratiques.

Cette insertion des évêques dans l'univers aristocratique pose le problème des intérêts poursuivis lors de leur carrière. Conformément aux canons, on note fort peu de transferts d'un siège épiscopal à l'autre. Or, les évêchés étaient non seulement inégalement prestigieux, mais aussi plus ou moins lucratifs, qu'il s'agisse de leurs ressources propres ou des gratifications impériales. Les évêques n'ont pas négligé d'occuper des charges au service de l'empereur, en particulier dans la diplomatie. Mais ils avaient surtout vocation à détenir l'un des nombreux offices de l'administration patriarcale à Constantinople. C'est surtout le cas de la charge de syncelle, le « second » du patriarche placé en contact étroit avec l'empereur : cet office convoité a fini par se dévaluer au XIe siècle par la multiplication de ses détenteurs. L'intervention du pouvoir central peut aussi avoir un effet négatif sur les carrières épiscopales : la période iconoclaste (VIIIe-IXe siècle) connut des purges massives, mais elles furent largement suivies de réintégrations, tant elles auraient pu désorganiser l'encadrement des fidèles.

L'évêque se trouve avant tout placé à la tête de son diocèse. S'il dispose en particulier d'un immuable pouvoir d'ordination des clercs et de juridiction, il est plus difficile d'apprécier le reste de l'engagement du pasteur auprès de ses brebis. L'hagiographie véhicule le *topos* de l'évêque nourricier, mais les miracles mis en scène renseignent peu sur les pratiques quotidiennes. Plus assuré est le rôle des évêques dans la propagation de la foi droite, que ce soit auprès des hérétiques, des païens ou des juifs. La juridiction ecclésiastique s'exerce à la fois dans le cadre du synode métropolitain et dans celui du tribunal épiscopal propre à chaque diocèse, dont le personnel administratif reste mal connu. L'évêque détient le pouvoir de fonder les églises et dispose de l'autorité sur les monastères. Mais l'existence d'églises privées et de monastères « autodespotes » peut limiter son rôle respectivement à la consécration des édifices et à l'exercice de l'autorité spirituelle. La fortune des monastères, potentiellement source de revenus pour l'évêque, échappe de plus en plus à son contrôle réel.

À l'heure de la mort, l'évêque apparaît plus que jamais associé à sa cité. Lors de ses funérailles, son corps est suivi par une procession parcourant tout l'espace urbain. Le lieu d'inhumation dépend du statut de l'évêque défunt : au cas classique d'une église publique, singulièrement la cathédrale, répond la sépulture dans un monastère, surtout si l'évêque en fut le fondateur. Cette distinction peut recouper la question de l'accès de l'évêque à la sainteté, qui s'opère par la simple réputation, comme il est d'usage dans le monde byzantin. Cela n'empêche pas la prégnance du modèle ascétique et thaumaturgique, qui s'adapte simplement au cas épiscopal : les miracles bénéficiant à la collectivité y sont particulièrement présents, qu'ils aient lieu du vivant de l'évêque ou *post mortem*. Le souvenir des évêques n'est à peu près documenté que pour ceux d'entre eux qui devinrent saints. C'est tout l'enjeu de l'écriture hagiographique,

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Collège de France - - 193.52.22.134 - 03/12/2019 16:11 - © Presses Universitaires de France

éventuellement patronnée par l'institution épiscopale elle-même : elle contribue à la fois à définir le saint et à célébrer sa mémoire.

Ainsi, ce gros ouvrage a permis à son auteur de prolonger, au sujet des évêques, des travaux comme ceux de L. Neville sur la société provinciale byzantine des Xe-XIe siècles (*Authority in Byzantine Provincial Society*, 2004). Le livre de B. Moulet prend place parmi les meilleures études sur un groupe social central pour l'histoire du Moyen Âge et peut par exemple se comparer au travail de G. Bührer-Thierry sur la même époque des IXe-Xe siècles (*Évêques et pouvoir dans le royaume de Germanie*, 1997).

Vincent PUECH

Marios Costambeys, Matthew Innes, Simon MacLean, *The Carolingian World*, Cambridge, Cambridge University Press, Cambridge Medieval Textbook, 2011, 505 p.

R. McKitterick et J. Nelson ont renouvelé notre compréhension de l'histoire politique et culturelle des VIIIe et IXe siècles. Des *Mélanges* récents (*Frankland. Essays in Honour of Dame J. Nelson*, éd. P. Fouracre et D. Ganz, Manchester/New York, 2008) ont rappelé quel dynamisme elles ont insufflé à la recherche sur les Carolingiens. M. Costambeys, M. Innes et S. MacLean à leur tour ont réussi à écrire, en à peine 500 pages, un résumé enlevé de ce qu'elles ont enseigné. La comparaison entre ce nouveau manuel de référence et le dernier ouvrage du même format en langue anglaise (*The Frankish Kingdoms* de R. McKitterick, paru en 1983) donne la mesure du renouvellement qu'a connu l'histoire carolingienne ces trente dernières années. Les auteurs justifient en introduction leur objet d'étude – le « monde carolingien », plutôt que les royaumes francs – en rappelant que l'historiographie inspirée par les souverains a conduit à une « carolingianisation *(Carolingianising)* du monde franc » : à partir des années 750, l'histoire, si elle ne s'écrit pas à la cour, adopte toujours le point de vue du pouvoir central et n'évoque les périphéries que comme des dangers à éviter ou des proies à saisir. Il y a donc un « monde carolingien » qui n'est pas borné par les frontières de l'empire lui-même : c'est cet espace dont nous connaissons l'histoire parce qu'elle nous a été racontée au rythme ou au prisme des Carolingiens. Cette attention à l'historiographie et le choix de tenir compte de l'intensité des contacts culturels plutôt que de la stricte étanchéité des frontières politiques montrent que les travaux de R. McKitterick (notamment *History and Memory in the Carolingian World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004) ont été assimilés avec profit. Deux chapitres thématiques (nº 3 sur la christianisation, nº 7 sur l'économie) profitent de cette définition géographique extensible : plutôt que de décrire l'Église carolingienne, les auteurs étudient « la christianisation », processus inachevé qui justifie l'expansion carolingienne au détriment des peuples germains puis slaves. Comme c'est le cas pour comprendre « l'économie » (c'est-à-dire les « échanges commerciaux », selon le sens que M. McCormick, *Origins of the European Economy. AD 600-900*, Cambridge, 2001, a donné à l'expression), il est alors nécessaire de voyager sur les rivages frisons de la mer du Nord, vers l'Italie du Sud et le monde musulman, pour voir les signes de la plus intense expansion commerciale et observer les traces de la christianisation carolingienne.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - Collège de France - - 193.52.22.134 - 03/12/2019 16:11 - © Presses Universitaires de France